

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20250702-DEL\_2025\_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025  
Publication : 03/07/2025Etablissement Public Foncier Local  
des collectivités de Côte-d'Or

## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du jeudi 26 juin 2025

**Président** : Monsieur Rémi DETANG  
**Secrétaire de séance** : Madame Céline TONOT

Convocation envoyée le 19/06/2025

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15  
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 10  
Nombre de procuration : 1

**SCRUTIN :**

**POUR : 11**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**NE SE PRONONCE PAS : 0**

#### Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE  
M. Nicolas BOURNY  
M. Patrick CHAPUIS  
M. Rémi DETANG  
M. Jean-François DODET  
M. Dominique GRIMPRET  
Mme Danielle JUBAN  
Mme Dominique MARTIN-GENDRE  
M. Guillaume RUET  
Mme Céline TONOT

#### Membres Absents :

M. Thierry FALCONNET  
M. Jean-Claude GIRARD  
M. Antoine HOAREAU  
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)  
Mme Lydie PFANDER-MENY

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**

**Délégation d'attribution du Conseil d'Administration à la Directrice – Rapport des délégations**

Il est rappelé qu'il doit être rendu compte, lors de chaque séance du Conseil d'Administration, de l'exercice par la Directrice des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Administration.

de Rémi DETANG  
Président de l'EPFL

Il doit être rendu compte de l'exercice de cette délégation lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- **de prendre acte** des décisions prises par la Directrice de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibérations du Conseil d'Administration, telles que listées en annexe.

Signature numérique le 01/07/2025  
de Céline TONOT  
Secrétaire de séance



Signature numérique le 02/07/2025  
de Rémi DETANG  
Président de l'EPFL



**Arrêtés d'exercice du droit préemption urbain,  
intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice**

- Maison d'habitation située 43 rue Joseph Garnier à Dijon - Arrêté du 08/04/2025 - Montant de 170 000 € - Conforme à l'évaluation du Domaine – Volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine »
- Bâtiment professionnel et commercial situé 69 avenue Roland Carraz à Chenôve - Arrêté du 13/05/2025 - Montant de 615 000 € incluant les frais de négociation de 22 520 € TTC, auquel s'ajoutent les frais de négociation à la charge de l'acquéreur de 22 140 € TTC - Conforme à l'évaluation du Domaine – Volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation »
- Maison d'habitation 38 avenue Roland Carraz à Chenôve – Arrêté du 03/06/2025 – Montant de 310 000 € incluant le mobilier pour 12 700 € et les frais de négociation de 15 500 € - Conforme à l'évaluation du Domaine – Volet thématique « Acquisitions en attente d'affectation »

**Arrêtés de placements de trésorerie  
intervenues dans le cadre de la délégation à la Directrice**

- Arrêté n°2025-006 du 17 avril 2025 – montant de 232 000 €
- Arrêté n°2025-007 du 17 avril 2025 – montant de 465 000 €
- Arrêté n°2025-008 du 17 avril 2025 – montant de 213 000 €
- Arrêté n°2025-009 du 17 avril 2025 – montant de 552 000 €
- Arrêté n°2025-010 du 17 avril 2025 – montant de 474 000 €
- Arrêté n°2025-011 du 17 avril 2025 – montant de 171 000 €
- Arrêté n°2025-012 du 17 avril 2025 – montant de 162 000 €